Un simple arrêt à la cure du Sentier

Très beau bâtiment que cette cure typiquement vaudoise, avec ses volets peints en vert. Pour les losanges blancs, est-ce aussi courant où cela constitue-t-il une exception ?

Le professeur Piguet a parlé de la cure du Sentier dans l'ouvrage : La commune du Chenit au XVIIIe siècle, Dupuis, 1971 :

La cure

Plus la population augmentait, plus la situation du ministre du Chenit, diacre au Lieu et suffragant du pasteur de l'Abbaye, devenait intolérable. Une requête des trois communes de la Vallée, réclamant l'installation d'un troisième ministre, résidant au Chenit, rencontra à Berne des oreilles compatissantes. Les verbaux du Conseil du Lieu (30 mai 1705) nous apprennent comment Berne entend les devoirs des trois ministres de la Vallée :

Ensuite de l'établissement d'un troisième ministre, il a plu à LL. EE. d'envoyer à M. le ministre Bugnion, pasteur à Sainte-Croix et actuaire de la classe d'Yverdon, les devoirs et offices de chaque ministre de la Vallée.

En voici la teneur, lue à haute voix par le secrétaire soussigné à l'issue de la prédication, en présence de tout le peuple :

L'Avoyer et Conseil de la Ville de Berne, nos salutations prémises, vénérables, Doctes et sçavants, cher et féaux :

Voulons et entendons que le ministre de l'Abbaye, les jours de dimanche, tant en temps d'été que l'hyver, tienne presche et catéchisme sans changement ni relasche ; comme aussy ceux du Lieu et du Chenit - avec les autres offices des ministres - et tous les jours de Jeune prescheront un chascun dans leurs Eglises deux fois - comme aussy une action de préparation avant les festes - lesquels offices aurez à donner avis aux trois ministres, pour leur conduite.

26 en janvier 1705. *Bugnion, actuaire.*

LL. EE. se chargèrent de la *construction d'une cure* au Sentier, tout en exigeant une participation des communes intéressées : 1000 fl. du Lieu, 750 de l'Abbaye, 500 du Chenit. Cette dernière s'engagea en outre à fabriquer et à transporter le bois nécessaire à la construction (1704).

En cette même année, avant même le commencement des travaux (ce qui ne laisse pas de surprendre), le bailli D. Tschiffelis s'en vint *présenter Ab. Malherbe, le nouveau ministre.* Il en coûta plus de 20 fl. à la bourse communale, outre 27 fl. 6 s. pour le transport des bagages.

La construction de la cure s'opéra en 1705. Les possesseurs de chevaux reçurent des billets leur enjoignant de charrier le marin à pied d'œuvre. Le ministre, qui avait sûrement élu temporairement domicile chez quelque particulier, put enfin s'installer dans le bâtiment battant neuf.

Un *domaine*, plus ou moins important, dépendait de la plupart des cures. En s'improvisant cultivateurs, les pasteurs parvenaient plus facilement à nouer les deux bouts. Mais il y avait domaine et domaine. Le Lieu et l'Abbaye disposaient de *prés de cure* intéressants. L'Abbaye surtout qui passait pour une des bonnes cures de la classe d'Yverdon. Les pasteurs de ces deux paroisses bénéficiaient en outre du droit de pâturage et d'autres avantages assurés aux communiers.

Le Chenit avait droit à la moitié du *domaine affecté à la cure du Lieu.* Cette dernière s'acquitta la même année (1705) par 300 fl. selon les comptes du Lieu. Ce fut toutefois en 1710 seule-

ment que le Chenit délivra à la commune mère une *quittance* en bonne et due forme des anciens prés de cure indivis.

La cure du Chenit passait à bon droit pour une des moins prisées des jeunes pasteurs. Ils y postulaient à regret, pour se caser, faute de mieux. Ici le communal n'existait pas. Il fallait se contenter d'utiliser le cliouryon ou *clou rond* (clos), terrain marécageux, ceint par l'ancien lit de l'Orbe, vulgairement appelé la Pipe. Il n'y poussait qu'une bôène bonne tout au plus pour les chèvres. Le mauvais pré en question coûta pourtant 1100 fl. à la commune, avance le juge Nicole (p. 392).

L'Etat n'avait pas songé à pourvoir la cure d'une *fontaine* ou d'un puits. Lorsque le pasteur Jaquier voulut profiter de la fontaine du Haut-du-Sentier, les sociétaires s'écrièrent : halte-là ! La commune dut intervenir. Elle consentit à délivrer aux ayants droit une indemnité de 50 fl. (1715), puis s'engagea à payer annuellement une part des frais de maintien du « borne ».

Au cours des siècles, diverses *réparations* (parfois qualifiées de reconstructions) du bâtiment de la cure incombèrent, en partie, à la commune. Ainsi en 1731, 1732 et 1735. En 1745, les catéchumènes délogés s'installèrent chez Pierre Golay qui toucha une indemnité de 7 fl. 6 s. 6 d. Menues réparations en 1749, réparations d'importance en 1751, où pierre, chaux et sable revinrent à 423 fl. Nouveaux travaux dont tous les détails nous sont connus en 1758. Menus travaux encore en 1781.

Chauffage de la cure. — De tout temps, l'affouage fut une affaire d'importance. Le tome II, p. 214, l'a déjà signalé. Au Chenit, comme au Lieu, l'approvisionnement en bois de la cure, d'abord à la charge des particuliers, passa à la commune. Celle-ci se déchargea à son tour de tout souci à cet égard en faisant miser la coupe et le transport du bois de feu nécessaire au ministre. Une série de postes des comptes des gouverneurs se charge de nous renseigner sur la façon de procéder.

Le pasteur du Chenit paya quelque temps 20 fl. par an à la commune pour la *coupe de son bois*. Dès 1707, cette somme se réduisit à 15 fl. L'arrangement en question demeurait encore en vigueur vers 1785, où le juge Nicole écrivit son *Recueil*.

Jakob Samuel Weibel (1771-1846) grave la plupart des cures vaudoises pour son ouvrage sur celles-ci. Cet artiste décédé en 1846, nous ne pouvons que dater son œuvre quant à la cure du Sentier de la première moitié du XIXe siècle.

Aquarelle de A. Piot, Musée du Collège du Chenit. De gauche à droite : Hôtel de Ville, Hôtel du Cercle de l'Union avec son magnifique jardin, puis la Cure. Ambiance idyllique en ce Sentier de la première moitié du XIXe siècle.

Le Haut du Sentier

Photo de la fin du XIXe siècle. Avec la cure bien visible au centre gauche.

On cause, on cause. A gauche la cure avec la célèbre postière du Sentier, Mme Martig.

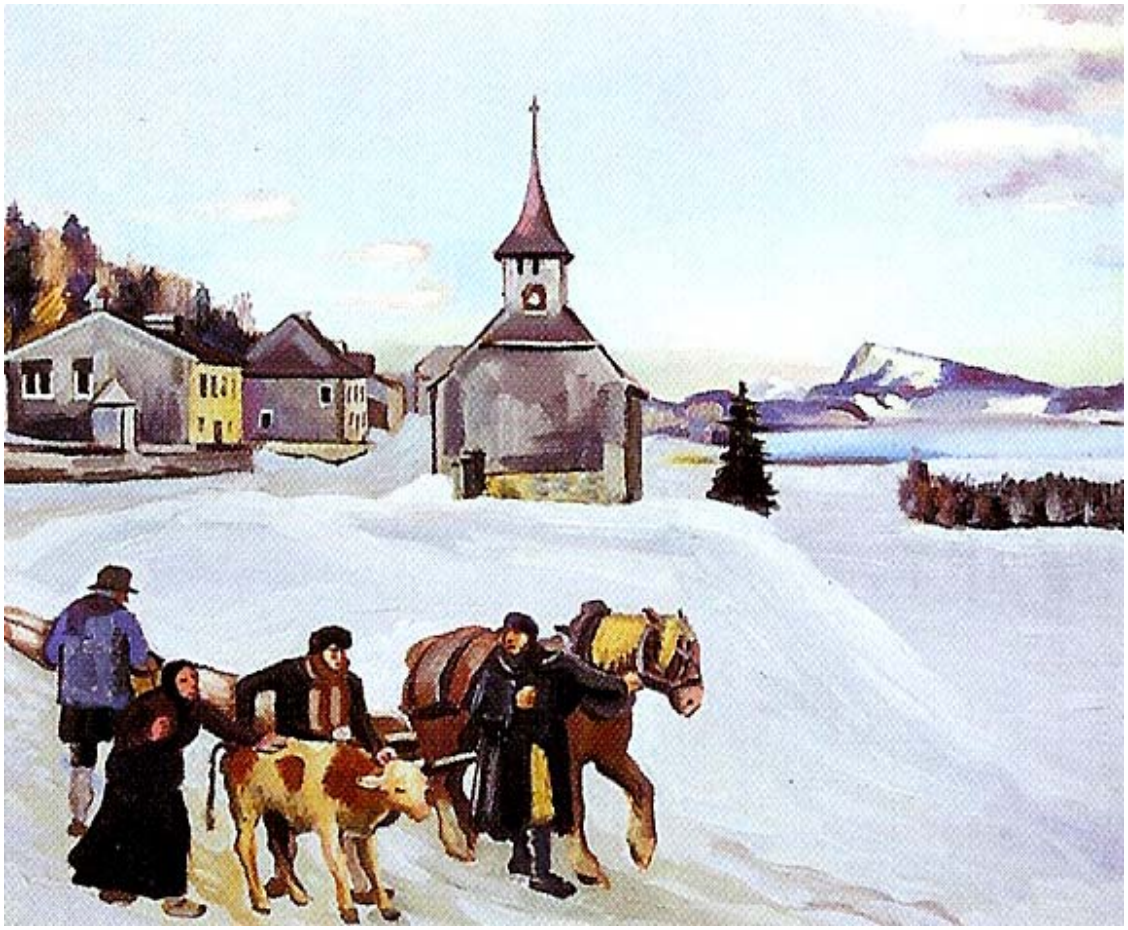

Peinture de Henri Meylan. A gauche l'Hôtel de l'Union puis la cure.

Façade à vent. Le tavillon a sans doute fait son retour après une couverture en tôle ou en éternit.

Le portail ouvre sur un jardin digne de celui de la Maison de Paroisse que l’on aperçoit à gauche. Voisine directe : l’école primaire.

Un joli balcon, ça vous a de la gueule !